



## LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES CMJ



La municipalité de Beaumont-en-Véron va mettre en place un conseil municipal des jeunes (CMJ) avec les élèves des classes de **CE2, CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>**

### Qui peut être candidat ?

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école primaire du Pain Perdu et les élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> du collège Henri Becquerel d'Avoine ayant au moins un parent habitant à Beaumont-en-Véron.

Il suffira de remplir la fiche de candidature disponible à l'école, à la mairie ou sur le site de la commune « [beaumontenveron.fr](http://beaumontenveron.fr) » et de la redonner en mairie ou à ton professeur jusqu'au 24 septembre.

### Qui peut voter ?

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école primaire du Pain Perdu. Les élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> du collège Henri Becquerel d'Avoine ayant au moins un parent habitant à Beaumont-en-Véron.



### Comment se passe le vote ?

Il se déroulera **en mairie de Beaumont-en-Véron** :

- Le vendredi 7 octobre matin pour les élèves de CE2, CM1 et CM2
- Le samedi 8 octobre de 9h00 à 11h00 pour les élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>

Il faudra choisir 2 représentants par niveau scolaire en respectant la parité (1 fille et 1 garçon)



### Quand sera mis en place le conseil ?

Les 12 élus (2 élus pour chacun des 6 niveaux) se réuniront aussitôt le résultat des votes connu :

**Le samedi 8 octobre à 11h30 en mairie**

### Comment fonctionnera le conseil ?

Il sera composé de plusieurs groupes de travail (thème à définir avec la municipalité) et se réunira au moins un samedi matin entre chaque vacances scolaires. Les élus auront un mandat de 3 ans.